Ville de Genève **M-868**
Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif à la motion du 21 avril 2009 de MM. Christophe Buemi, Jean-Louis Fazio, Mmes Isabelle Brunier, Silvia Machado, Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Annina Pfund, acceptée par le Conseil municipal le 31 mai 2010, intitulée: «Des places de parc supplémentaires pour les cycles et motocycles à la Jonction, secteur Vélodrome, Carl-Vogt, David-Dufour».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– le début des travaux d'aménagement secondaire du tram Cornavin-Onex-Bernex à la rue du Vélodrome et au boulevard Carl-Vogt;

– le manque de places couvertes pour les cycles et motocycles dans ce secteur;

– le non-respect de l'interdiction de parquer par des motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction (bibliothèque des juniors);

– que ce passage couvert fait partie de l'itinéraire scolaire fléché du quartier de la Jonction;

– le risque d'incendie par le parcage de motocycles sous la bibliothèque des juniors;

– l'empiétement constant des trottoirs par des cycles et motocycles (secteur angle rue du Vélodrome et boulevard Carl-Vogt, rue et esplanade David-Dufour, boulevard Saint-Georges),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à aménager dans le cadre des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex des places de parc supplémentaires de cycles et motocycles selon les propositions suivantes:

– installation d'un râtelier à vélos sous le passage de la Bibliothèque de la Jonction;

– installation de places de parc supplémentaires de motocycles couvertes et non couvertes dans le secteur Carl-Vogt, Vélodrome;

– de faire respecter par les agents de sécurité municipaux l'interdiction de parquer de motocycles sous le passage couvert de la Bibliothèque municipale de la Jonction.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La Ville de Genève entend mener une politique permettant de redistribuer plus équitablement l’espace public en faveur de la mobilité douce, piétons et vélos. Cette position a été clairement exprimée à plusieurs reprises, en particulier dans les réponses à la motion M-256 «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos», puis à la pétition P-199 «Pour de meilleures conditions de stationnement des vélos», et entérinée enfin dans le plan directeur communal Genève 2020.

A cet effet, la Ville de Genève s'est fixé des objectifs ambitieux en termes de mobilité, visant à limiter, voire inverser les tendances annoncées en termes de croissance du trafic individuel motorisé, aussi bien automobile que des deux-roues. Le plan directeur Genève 2020 a pour objectif une diminution du trafic motorisé interne de cinq points et du trafic motorisé d'échange de 20 points d'ici à 2020. Ces objectifs impliquent la mise en place d'une politique plus incitative en matière de stationnement, levier essentiel dans le rééquilibrage des parts modales souhaitées en faveur des mobilités douces et des transports publics. Au vu des coûts indirects importants produits par les deux-roues motorisés (2RM) en termes de pollution, d'accidentologie, de bruit et d'occupation de l'espace public, et compte tenu de la croissance importante de ce mode de déplacement ces dernières années, la régulation du stationnement des 2RM s'impose, par le biais d'une politique qui ne répond plus systématiquement à la demande, mais permet, au contraire, de privilégier le stationnement résidentiel.

Un système d'accrochage pour les vélos sera installé, conformément à l'invite de la motion, sous le passage de la Bibliothèque municipale de la Jonction. Un tel aménagement sur cet espace privé et couvert constitue, à tous points de vue, une mesure judicieuse.

Le secteur situé à l'angle du boulevard Carl-Vogt et de la rue du Vélodrome connaît une forte pression de la part du stationnement des deux-roues. Le bilan de l'occupation de l'offre dans ce périmètre présente, en effet, une saturation importante durant la journée. Cette saturation résulte du cumul de la demande pendulaire et la demande résidentielle, plus constante dans le temps. Conformément aux plans adoptés, la mise en service du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ne sera pas accompagnée d'une augmentation de l'offre sur le domaine public dans le secteur, mais impliquera, au contraire, une diminution de quelques places dans les rues susmentionnées.

Afin de garantir une offre suffisante en places 2RM pour répondre aux besoins résidentiels et visiteurs, tout en évitant d'encombrer davantage l'espace public qui n'est pas extensible, la Ville de Genève examine la possibilité de développer l'offre en stationnement des 2RM en ouvrage dans les parkings de la Gérance immobilière municipale du quartier, notamment à la rue du Village-Suisse N° 3, au boulevard Carl-Vogt N° 4 et à l'avenue de Sainte-Clotilde N° 24.

Quant au stationnement illicite des 2RM sous le passage couvert de la bibliothèque, notre Conseil en a pris acte et a engagé les démarches nécessaires. Le stationnement illicite de ces véhicules sur les places et trottoirs, hors des emplacements prévus, est un problème récurrent dans de nombreux quartiers centraux. Rappelons qu'il résulte de facteurs multiples et n'est pas nécessairement relatif à un manque de places. Le stationnement hors case s'explique aussi par le fait que les usagers deux-roues ont l'habitude de stationner au plus près de leur destination, indépendamment de la licité de leur comportement, ainsi que de la disponibilité des cases prévues à cet effet dans un rayon de 150 à 200 m. Un renforcement des contrôles, en particulier sous le passage couvert de la bibliothèque, a été demandé à la Fondation des parkings, ainsi qu'à la police municipale.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 20 octobre 2010.